



**INSTITUTION
NATIONALE DES
INVALIDES**

DIRECTION

- FICHE -

**relative à la possibilité de verser des dons
au profit de l'Institution nationale des Invalides**

**A l'attention de Madame RUDETZKI, membre du conseil d'administration du
Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme (FGTI) et du**

Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Une des trois missions de l'Institution nationale des Invalides est de dispenser dans un centre médico-chirurgical des soins en hospitalisation ou en consultation en vue de la réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale des patients ; les personnes accueillies sont en premier lieu les pensionnaires de l'établissement ainsi que les autres bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. A ce titre, l'INI a toujours accueilli, en qualité de pensionnaires ou en hospitalisation des victimes d'actes de terrorisme.

Suite aux derniers événements du vendredi 13 novembre 2015, l'INI a pris en charge 5 patients à ce jour et au moins 5 autres sont prévus d'être transférés de plusieurs hôpitaux parisiens. D'autre part, l'INI suit toujours, soit en hospitalisation complète, soit en hôpital de jour, plusieurs victimes d'attentats précédents et notamment ceux des attentats du 7 janvier 2015.

Le statut de l'INI est inscrit dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (livre V – titre II). L'article L533 du présent code précise que les ressources de l'établissement comprennent les dons et legs.

Ainsi, l'INI peut recevoir des dons, legs et libéralités. Chaque don ou legs est présenté au conseil d'administration, seule instance habilitée à les accepter. Lorsqu'une intention de don est communiquée à la direction de l'INI, une présentation au conseil d'administration est assurée.

Les virements ou chèques remis à titre de don sont versés sur le compte de l'agent comptable de l'INI et bloqués sur ce compte jusqu'à la délibération du conseil d'administration.

Le RIB de l'agent comptable de l'INI figure ci-dessous :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB		Domiciliation	
10071	75000	00001000335		45		TPPARIS RGF	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0033	545	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

I.N.I. - AGENCE COMPTABLE INSTITUTION NALE DES INVALIDES

Les professionnels de l'INI cherchent en permanence à améliorer la qualité de la prise en charge des patients. Bien souvent cette démarche de progrès nécessite l'acquisition d'équipements onéreux ou de petits matériels permettant de procéder à une rééducation ou une réinsertion professionnelle optimale des patients.

Voici, à titre d'exemple, une liste d'équipements en investissement qui amélioreraient grandement la prise en charge des patients pris en charge en MPR :

Ensemble d'équipements destinés à améliorer la prise en charge en neuropsychologie (évaluation et séances de remédiation cognitive)	3 300
Electrostimulateur	1 000
Appareil à ultrasons	1 500
Ensemble de tables et chaises de massage	7 000
Table de bobath	5 000
Ensemble d'équipements d'ergothérapie (équipements spécifiques informatiques, tablette et accessoires, supports d'avant-bras,...)	7 500
Tensiomètres à demeure dans les 2 secteurs du plateau technique (kiné et ergo)	4 000
Equipements de balnéothérapie de type Aquabike (vélo et stepper)	2 500
Equipement de traitement thérapeutique par combinaison de la thérapie manuelle et d'une radiofréquence diathermique	21 000
Fauteuil dentaire adapté à la prise en charge de personnes à mobilité réduite et améliorant la prise en charge des victimes d'un fracas de la face	30 000
Nouveau véhicule auto-école adapté aux handicaps des patients pris en charge en MPR (évaluation et permis)	30 000

D'autre part, certains dons peuvent servir à améliorer le cadre de vie des patients ou l'accueil des patients : télévisions, et frais de télévisions, tablettes permettant l'accès à internet, décoration des

chambres Lorsque le donateur souhaite affecter le don à ce type de dépenses, les crédits sont affectés au budget de fonctionnement de l'INI.